

Communiqué de presse

PÉNÉLOP : l'Accord de normalisation des échanges de données en assurance vie confirme sa dynamique

Lancé au début de l'été, le groupe de travail chargé de la normalisation des formats d'échange de données entre assureurs vie et intermédiaires indépendants a tenu le 9 octobre sa 4^{ème} réunion plénière à l'AFNOR sous la présidence de Bruno Sanson, Directeur Associé d'Intégrales Agora.

Les objectifs de l'Accord de normalisation sont :

- d'enrichir, de fiabiliser et de sécuriser l'information transmise,
- de réduire les coûts informatiques,
- de renforcer la qualité de l'information indispensable à l'exercice du conseil patrimonial,
- de favoriser l'émergence d'échanges transactionnels et de nouveaux services.

Dans cette première phase d'élaboration de l'Accord, le Groupe traite de façon approfondie les données relatives à l'assurance vie et, de façon plus légère, d'autres produits liés à la gestion de patrimoine : comptes titres, prévoyance. Il évaluera dans un second temps l'intérêt de poursuivre les travaux sur l'intégralité des produits patrimoniaux.

PÉNÉLOP

Les participants à l'Accord ont choisi le nom de PÉNÉLOP pour le projet :

Protocole Étendu et Normalisé d'Échanges en Ligne pour les Opérations Patrimoniales.

Une forte mobilisation

Perceptible dès son lancement, la mobilisation pour cet accord est largement confirmée avec déjà près d'une vingtaine de participants actifs et de nouvelles adhésions en cours. Le groupe comprend les principaux acteurs engagés sur le segment de la gestion de patrimoine indépendante : assureurs, associations de professionnels, plateformes de CGPI et éditeurs de logiciels d'agrégation.

Voici la liste des participants confirmés au 20 octobre 2008 :

- Axa France, Axéria Vie (groupe April), AVIP (groupe AGF), Cardif, CNP Capéor, Generali, La Mondiale Partenaire, MMA, Patrimoine Management & Associés, Skandia, UAF Patrimoine (groupe Prédica), Vie Plus
- CGP Land, CGP Services, Fractal, Harvest-O2S, Pixel Info
- Chambre des Indépendants du Patrimoine, ANCDGP

Les apports déjà validés

Le format en cours de définition apporte de substantielles avancées par rapport aux pratiques de place existantes :

- d'un point de vue fonctionnel :
 - ajout d'informations complémentaires sur les souscripteurs, contrats, supports
 - vision dynamique des contrats grâce à la transmission des mouvements

- intégration des contrats de prévoyance individuelle et des comptes titres
- d'un point de vue technique :
 - sécurisation et simplification des transferts de données (par envoi sécurisé de fichiers plutôt que par connexion aux différents sites)
 - modèles de données évolutifs
 - utilisation de XML comme format de transfert des données.

Les prochaines étapes

Le projet avance conformément au planning ; la prochaine réunion plénière aura lieu le 13 novembre 2008, avec une publication de l'Accord prévue pour le premier trimestre 2009.

À propos du groupe AFNOR

Le groupe AFNOR est organisé autour de 4 grands domaines de compétence : la normalisation, la certification, l'édition et la formation. Opérateur international dans le domaine de la qualité et du management pour les services, les produits et les compétences, le groupe AFNOR offre aux acteurs socio-économiques des outils pratiques, concrets et reconnus leur permettant de s'inscrire de manière visible et durable sur l'échiquier socio-économique mondial. Pour en savoir plus : www.afnor.org

À propos d'Intégrales Agora

Intégrales Agora est une société de conseil en stratégie et en organisation. Elle conduit ses missions dans le secteur des services financiers, en particulier auprès des compagnies d'assurance : accompagnement des équipes dirigeantes (stratégie & coaching), pilotage des forces de vente et conception de systèmes d'information. Pour en savoir plus : www.integraales.fr

Pour tout renseignement complémentaire sur ce groupe de travail :

Contact AFNOR

Jean-François Legendre - Responsable Développement

jeanfrancois.legendre@afnor.org

Contact Intégrales Agora

Bruno Sanson, Directeur Associé

01 42 68 50 43

presse@integraales.fr

* l'Accord AFNOR est un support normatif élaboré collectivement à la demande d'un ou plusieurs acteurs économiques et traitant d'un sujet non encore stabilisé. À l'issue d'une étude de faisabilité, un groupe de travail est constitué, avec les acteurs identifiés, pour développer un document de référence dans des délais courts (8 à 10 mois). Après validation de l'ensemble des membres du groupe de travail, le document est officiellement publié dans le catalogue AFNOR. Dans la perspective de réflexions à l'échelle internationale, l'Accord AFNOR constitue une contribution normative significative, mais également un point de départ possible pour élaborer une norme homologuée au niveau français, européen ou international.